

VCEU INTERSYNDICAL – CSAMEN du 21/11/23

Accès à la classe exceptionnelle

Les organisations syndicales FSU, UNSA Éducation, Sgen CFDT, CGT educ action, Snalc, Sud éducation, reconvoquées à ce CSA MEN suite au vote défavorable unanime sur les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels, tiennent à réaffirmer leur opposition aux modalités d'accès à la classe exceptionnelle des enseignants, CPE et Psy EN telles qu'elles sont envisagées.

Les nouvelles modalités, sans cadrage des critères d'évaluation, sans barème et sans possibilité de contestation, définissent un système où règnent l'opacité et l'arbitraire. Pour nos organisations syndicales, il est inacceptable de priver ainsi les collègues de lisibilité sur leur fin de carrière.

Dans un contexte de perte d'attractivité des métiers de l'Éducation nationale connu de tous, la question des salaires, comme celle du déroulement de carrière sont des facteurs d'engagement et de stabilité. La perspective de promotion est d'autant plus importante, compte tenu de la perte cumulée du pouvoir d'achat des personnels depuis 20 ans ainsi que de l'allongement de la carrière lié à la dernière réforme des retraites.

Nos organisations syndicales continuent d'exiger un plan pluriannuel de revalorisation salariale et l'abrogation de la réforme des retraites.

Pour l'accès à la classe exceptionnelle, elles réclament la transparence pour les personnels via des critères objectifs et un barème, leur permettant une réelle projection de déroulé de carrière dans la classe exceptionnelle, comme le ministère s'y était engagé en avril dernier.